

MINESEC – OBC
Durée : 3 h
Coeff. : 2

BACCALAUREAT – C – D – E
Session 2006
EPREUVE ZERO

EPREUVE DE PHILOSOPHIE

Le candidat traitera au choix l'un des trois sujets

Sujet 1 :

Les lois de l'Etat peuvent-elle rendre l'homme vertueux ?

Sujet 2 :

En quel sens faut-il comprendre cette affirmation de Gaston Bachelard :
« L'opinion est un véritable obstacle à l'avènement de la connaissance scientifique ».

Sujet 3 :

Après avoir lu le texte, répondez aux questions ci-dessous.

Le philosophe n'est ni neutre, ni désintéressé, c'est peu dire qu'il a opté pour un absolu : il est militant de son absolu. Et en cela il diffère du simple savant qui affecte devant son objet d'étude une attitude neutre. Mais l'absolu du philosophe n'est pas un mystère dont il détiendrait seul la révélation : il sait son Absolu et entend le démontrer par des arguments. Il fait appel à la raison, à la pensée critique, et non à la peur ou à la confiance. L'ethno-philosophie au contraire a pour effet, sinon pour but, d'éluider le débat sur l'Absolu. Elle se caractérise en effet par le fait qu'elle glisse subrepticement ... dans les exposés théoriques descriptifs et objectifs, des opinions métaphysiques non critiquées, et les soustrait par là à la critique philosophique. Pour cette raison l'ethno-philosophie apparaît à la philosophie comme une théologie qui ne veut pas dire son nom.

Marcien TOWA, Essai, p. 32.

- 1- De quoi est-il question dans ce texte ? (2 pts)
- 2- Expliquez les termes et expressions ci-contre : neutre, pensée critique, ethnologie. (3 pts)
- 3- Quelle différence cet auteur établit entre la théologie et la philosophie ?
- 4- (3 pts)
- 5- Faut-il condamner l'ethno-philosophie ? justifiez votre réponse sous la forme d'une dissertation. (12 pts)